

Recommandations prophétiques du Ramadhân

Dans sa sagesse infinie, Allah a prescrit à Ses créatures les règles inaltérables leur assurant une vie digne dans ce monde et la félicité dans l'Au-delà.

Parmi ces règles, figure le jeûne qu'il a ordonné aux communautés successives de croyants. Loin de se réduire à l'abstinence alimentaire, le jeûne exige de l'homme la mobilisation de tout son être. L'observation extérieure des règles du jeûne doit s'accompagner d'une maîtrise des sens et plus particulièrement de la langue.

L'exercice spirituel que représente le jeûne doit démontrer à l'homme sa capacité de se priver pour un temps de ce qui lui semblait indispensable. Il doit lui révéler que, dans ce domaine, comme dans bien d'autres, vouloir, c'est pouvoir, à condition que l'intention soit ferme et que le but recherché soit l'agrément d'Allah.

Le but d'un tel acte d'adoration a été clairement défini comme la recherche de l'état de crainte révérencielle de Allah, la piété, critère de supériorité d'un individu sur un autre. Cette qualité ne se mesure que par celle des oeuvres qui en sont les témoins.

L'école du jeûne est sans équivalent et doit amener à faire taire en chacun la tendance à la domination des autres, l'ostentation, la crainte d'autre que Allah et toutes les formes de l'appel du diable, seul véritable ennemi du genre humain.

Le diplôme sanctionnant le mois du jeûne est une somme de vertus nourrissant le croyant durant le court séjour terrestre qui, rappelons-le, est une somme d'épreuves à laquelle seul le retour à Allah mettra fin. Dans un monde où la matière devient l'unité de mesure sacralisée, le jeûne du mois de Ramadhân est là pour relativiser la conception dominante et pour fournir à ceux qui le désirent une arme à toute épreuve.

L'instauration du jeûne de Ramadhân

Le jeûne du mois de Ramadhân constitue la quatrième des cinq bases fondamentales sur lesquelles l'Islam est édifié. L'obligation de jeûner a été instaurée pour les musulmans, dans la seconde année de l'Hégire, par la révélation de ce verset du Qour'aan :

"Ô les croyants ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux d'avant vous, afin que vous puissiez acquérir la piété."

(Chapitre 2 / verset 183)

Les mérites du Ramadhân

Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a dit : "*Le Ramadhân est venu à vous ! C'est un mois de bénédiction. Allah vous enveloppe de paix et fait descendre la miséricorde. Il pardonne les fautes et Il exauce les demandes. Allah vous regarde rivaliser d'ardeur dans ce but et il se vante de vous auprès de Ses anges. Montrez à Allah le meilleur de vous-mêmes, car est bien malheureux celui qui est privé de la miséricorde d'Allah, Puissant et Majestueux.*" (Cité par Ibn Mâdja dans son Sounan)

Il a dit aussi : "*C'est le mois de la patience, et la récompense de la patience est le Paradis. C'est le mois du don. C'est un mois dans lequel les ressources du croyant augmentent. Un mois dont le début est miséricorde, dont le milieu est pardon et la fin affranchissement du feu de l'Enfer.*" (Cité par Bayhaqui dans son Sounan)

"*Lorsqu'arrive la première nuit du mois de Ramadhân, Allah ordonne à son Paradis : **Prépare-toi et embellis-toi pour Mes serviteurs qui viendront bientôt dans Ma demeure et Ma générosité se reposer des peines du bas monde.***" (Cité par Bayhaqui dans son Sounan)

"*Celui qui jeûne le mois de Ramadhân, en connaissant et en respectant avec vigilance les règles du jeûne, expie son passé.*" (Cité par Boukhâri dan son Sahih)

La nuit du Destin

Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a dit : "*Toutes les fautes passées sont pardonnées à celui qui passe la nuit du Destin en veillée pieuse avec foi et espoir de récompense.*" (cité par Mouslim dans son sahih)

Il a dit aussi : "*Cherchez la nuit du Destin parmi les nuits impaires de la dernière décade du mois de Ramadhân.*" (Cité par Boukhâri dan son Sahih) c'est à dire la nuit dont le lendemain correspond au 21, 23, 25, 27 ou 29 de Ramadhân.

Il a recommandé de répéter cette invocation au cours de la nuit du Destin : "*Ô mon Allah ! Tu est indulgent, Tu aimes le pardon : fais-moi grâce.*" (**Allâhoumma innaka 'afouwwoune touhibboul 'afouwa fa'fou 'anni**)

Des bonnes oeuvres pendant Ramadhân

▪ **La générosité**

Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a dit : "*La meilleure charité est celle accomplie pendant Ramadhân.*" (Cité par Tirmidhy dans son Sounan)

"*Qui donne à manger ou à boire à un jeûneur d'un bien licitement acquis, les anges ne cessent de prier pour lui durant Ramadhân. L'ange Djibrail 'alayhis salam prie pour lui la nuit du Destin.*" (Cité par Boukhâri dans son Sahih)

▪ **La Salah du Tarawih**

Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a dit : "*Qui se met debout (en prière) pendant les nuits de Ramadhân, avec foi et en espérant la récompense divine, Allah pardonne ses fautes passées.*" (Cité par Boukhâri et Mouslim dans leur Sahih)

▪ **La lecture du Qour'aan**

"*Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam redoublait la récitation du Qour'aan pendant le mois de Ramadhân. Djibrail 'alayhis salam descendait réciter avec lui.*" (Cité par Boukhâri dans son Sahih)

Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a dit : "*Le jeûne et la prière de Ramadhân intercéderont pour l'homme le jour de la résurrection. Le jeûne dira : Seigneur ! Je l'ai empêché de boire et de manger pendant le jour. Le Qour'aan dira : Seigneur ! Je l'ai empêché de dormir la nuit. Accepte notre intercession pour lui.*" (Cité par Ahmad dans son Mousnad et par Nassâi dans son Sounan)

▪ **La retraite spirituelle (I'tikâf)**

Elle consiste à rester dans la Masdjid dans un esprit de dévotion pour plaire à Allah. Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a fait la retraite la dernière décade de Ramadhân et ne cessa de la pratiquer, jusqu'à sa mort. Il dit : "*La Masdjid est le refuge de tout homme pieux. Allah a promis à celui qui y fait sa retraite de lui accorder sérénité et miséricorde, de le faire traverser le Sirat (pont mis sur l'enfer) pour le faire parvenir à Sa grâce au Paradis.*" (cité par Tirmidhy dans son Sounan)

Des pratiques recommandées en rapport avec le jeûne

- **Rompre le jeûne aussitôt que le soleil se couche**

Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a dit : "*Ma oummah ne cessera d'être dans la bonne voie tant qu'elle s'empressera de rompre le jeûne.*" (Cité par Boukhâri et Mouslim dans leur Sahih)

- **Invoquer Allah au moment même de la rupture du jeûne**

Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a dit : "*N'est pas repoussée la demande faite par le jeûneur au moment de la rupture de son jeûne.*" (Cité par Ibn Mâdja dans son Sounan)

Il faisait l'invocation suivante :

*"Au nom de Allah ! Ô mon Dieu !
J'ai jeûné pour Toi et j'ai rompu avec ce que Tu m'as donné."*

Bismillah, Allâhoumma laka soumtou wa 'ala rizqika aftartou

- **Prendre le Sahour (le repas du matin) et le retarder**

Prendre un dernier repas (sahour) en fin de nuit, à l'approche de l'aube sans toutefois s'alimenter au delà du Fadjr. Le Prophète sallallâhou 'alayhi wa sallam a dit : "*Le Sahour est tout entier bénédiction; ne le délayez pas. Prenez-en ne serait-ce qu'une gorgée d'eau car Allah et ses anges prient sur celui qui prend ce repas.*" (Cité par Ahmad dans son Mousnad)



CENTRE ISLAMIQUE DE LA REUNION
www.islam-reunion.com